



Annexe 2 : Fiches Actions

Axe stratégique 1 :
**Améliorer l'accès aux soins et renforcer
l'attractivité (para) médicale**

Numéro des fiches d'actions	Intitulés
Fiche action n° 1.1	Attirer et soutenir l'installation de professionnels de santé
Fiche action n° 1.2	Soutenir le développement de l'exercice regroupé et coordonné
Fiche action n° 1.3	Faciliter l'accès aux soins transfrontaliers
Fiche action n° 1.4	Agir en faveur de l'inclusion numérique en santé

Action 1.1	Attirer et soutenir l'installation de professionnels de santé
------------	--

Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action existante
Porteur	Saint-Louis Agglomération
Axe stratégique du CLS	Axe 1 : Améliorer l'accès aux soins et renforcer l'attractivité (para) médicale
Contexte et enjeux locaux	<p>Saint-Louis Agglomération est marquée par une densité médicale et paramédicale inférieure à celle du département. Les projections de démographie des médecins généralistes associées à la disponibilité d'infirmiers libéraux sont préoccupantes, compte tenu de l'âge des médecins.</p> <p>Le territoire est perçu comme moins attractif que le Bas Rhin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à attirer des jeunes internes ou à les inciter à s'installer au terme de leur stage • Le territoire est excentré par rapport à la faculté de médecine de Strasbourg • Attractivité de la Suisse pour certains professionnels de santé • Décalages parmi les médecins du territoire concernant la vision de la profession • Projets d'attractivité médicale ou d'exercice coordonné encore pensés à l'échelle des communes et qui peuvent se neutraliser <p>L'engagement de Saint-Louis Agglomération est récent. En effet, une campagne d'information et de communication auprès des internes en médecine a été menée en 2021. Un plan de communication est à l'étude.</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (<i>lettre et chiffre</i>) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Objectif 04.0 - Augmenter le nombre de maisons de santé, d'équipes de soins primaires et de centres de santé et développer leur démarche qualité <input checked="" type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Objectif général de l'action	Améliorer l'attractivité (para)médicale et optimiser le temps médical
Objectifs opérationnels	Déployer un programme complet d'attractivité médicale et paramédicale et d'appui des professionnels déjà installés sur le territoire.

<p>Etapes / Volets de mise en œuvre –Description</p>	<p><u>Stratégie d'attractivité du territoire</u></p> <p>Mettre en place des actions de découverte du territoire auprès des stagiaires en médecine et autres professions para médicales :</p> <ul style="list-style-type: none">- Accueil des stagiaires avec temps d'échanges (Maîtres de stage universitaires, stagiaires, Saint-Louis Agglomération)- Présentation des opportunités d'installation et des projets en cours- Création d'une base de données des stagiaires rencontrés pour garder le contact après leur stage et les informer des opportunités et projets au fil du temps <p>Participer aux actions de marketing territorial pour faire connaître le territoire aux professionnels de santé :</p> <ul style="list-style-type: none">- diffusion de supports de présentation du territoire (ex : plaquette fin 2021) et développement de nouveaux outils de valorisation du territoire- création (dès fin 2021) et mise à jour d'un annuaire des professionnels de santé- présence de Saint-Louis Agglomération sur les manifestations ou évènements du type « journée de fin d'internat » en fac de médecine <p>En appui sur les travaux déjà engagés avec les professionnels maîtres de stage en médecine, développer la maîtrise de stage sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none">- Promouvoir la maîtrise de stage dans le but de la développer : témoignages de MSU, informations sur les démarches...- Mettre en réseau les maîtres de stages exerçant sur le territoire de Saint-Louis Agglomération : échanger sur l'accueil des stagiaires, évaluer et ajuster les actions mises en œuvre pour améliorer leurs conditions d'accueil- Renforcer la coopération avec la faculté de médecine pour permettre aux étudiants en stage SASPAS de bénéficier d'un parcours de stage sur une semaine complète au sein de cabinets du territoire de Saint-Louis Agglomération, l'objectif étant que les stagiaires puissent s'imprégner du territoire plutôt que d'y faire des incursions ponctuelles.- Accueillir des stagiaires en fin d'études dans des structures d'exercice coordonné sur le modèle de la MSP de Bartenheim- Collaborer avec la faculté de médecine et les centres de formation des paramédicaux pour faire valoir les offres de stages disponibles, en lien avec les maîtres de stage et mobiliser dans ce cadre le dispositif "GEMINSTAL". Ce dispositif pourra également être un appui pour la diffusion d'opportunités d'installation sur l'Agglomération.
--	--

Faciliter la venue des étudiants en santé sur le territoire :

- Proposer des solutions de transport au départ de la Gare de Saint-Louis vers les lieux de stage
- Faire connaître les aides proposées par les financeurs (ex : Conseil Régional Grand Est)
- Accompagner les étudiants dans la recherche de solutions de logement et de mobilité

Evaluer cette démarche et la dupliquer ensuite aux professions para médicales pour développer l'accueil de stagiaires par les professionnels para médicaux du territoire, notamment pour les IDE et les kinés.

Mettre en place un service en ligne pour faire connaître en temps réel les offres / demandes de remplacements sur le territoire et étudier l'opportunité de créer un réseau de remplaçants intervenant sur le territoire

Mettre en place un guichet d'information et d'accompagnement à destination des professionnels de santé géré par la coordinatrice du CLS pour :

- Appuyer les démarches (administratives et de ressources humaines) et faire connaître les aides existantes pour permettre aux médecins d'optimiser le temps médical et de faciliter le recrutement d'assistants médicaux.
- Appuyer les démarches initiales concernant la création de structures types ESP, MSP en apportant notamment une information sur les financements ARS / CPAM / Conseil Régional / CEA mobilisables selon les projets
- Faciliter le déploiement d'IDE Asalée ou infirmière de pratique avancée (IPA) au sein notamment de cabinets de groupes ou structures d'exercice coordonné du territoire en valorisant le dispositif auprès des intéressés (infirmiers et médecins). Faciliter les démarches administratives pour le montage des dossiers en lien avec l'ARS pour disposer des aides.
- Accompagner les professionnels de santé dans leur première installation sur le territoire (établissement des contacts avec les différents services, accompagnement aux démarches administratives, faciliter la mise en réseau professionnelle et personnelle).
- Créer une newsletter à destination des professionnels de santé pour communiquer sur les actions portées par Saint-Louis Agglomération en leur faveur.

Tenir les établissements sanitaires qui desservent le territoire de l'avancée de ces actions afin qu'ils puissent relayer auprès d'internes, des opportunités d'installation, ou encore être force de proposition pour des postes à temps partagé entre l'hôpital et la ville.

Mener des actions de sensibilisation de la population sur le bon usage du médecin traitant, des médecins de garde et des urgences, pour améliorer l'accès aux soins des usagers et optimiser la pratique médicale sur le territoire.

Durée de l'action	<input type="checkbox"/> Annuelle (sur un an) : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : 2023 Fin : 2026	
Partenaires de l'action	Maîtres de stage universitaire Tuteurs de stages (Structures accueillantes, libéraux paramédicaux ...) Centres de formation (Faculté de Médecine, IFSI ...) ARS CPAM Région Grand Est Clinique des 3 Frontières Association ASALEE Services de SLA (communication, transport, santé...) Remarque : si, durant la période couverte par le CLS, une CPTS voyait le jour à l'initiative des professionnels de santé, elle serait invitée comme partenaire de l'action	
Public visé	<input checked="" type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Enfants (0 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (16 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels*	* Préciser si professionnels : <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	<ul style="list-style-type: none"> - aide aux transports - actions marketing (frais de déplacement, de communication) - frais liés à l'organisation de réunions (repas, traiteur ...)
	<i>Financeurs et montants</i>	Saint-Louis Agglomération - 10 000 € / an Conseil Régional Grand Est : aides à destination des professionnels et stagiaires
	<i>Autres ressources mobilisables (matérielles, humaines ...)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition par SLA de locaux pour l'organisation de réunions. - Temps dédié par les équipes Saint-Louis Agglomération, ARS, etc.
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions du groupe de travail « maîtrise de stage » - Nombre de sollicitations du guichet d'informations/nombre de professionnels ou d'acteurs requérants (par catégorie de professionnels ou d'acteurs/ type de sollicitation) 	

	<ul style="list-style-type: none">- Recensement des actions mises en place pour « faciliter la venue des étudiants »- Nombre d'actions de sensibilisation « bon usage du médecin traitant » <p>Indicateurs de résultats :</p> <ul style="list-style-type: none">- Evolution du nombre de terrains de stage à destination des étudiants en santé- Nombre de nouvelles installations de professionnels de santé (médecins par catégories et para médicaux par profession)- Création bases de données stagiaires (ou nb de stagiaires rencontrés) et remplaçants
--	---

Action 1.2	Soutenir le développement de l'exercice regroupé et coordonné
------------	--

Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action existante
Porteur	Saint-Louis Agglomération
Axe stratégique du CLS	Axe 1 : Améliorer l'accès aux soins et renforcer l'attractivité (para) médicale
Contexte et enjeux locaux	<p>Saint-Louis Agglomération est marquée par une densité médicale et paramédicale inférieure à celle département. Les projections de démographie des médecins généralistes associées à la disponibilité d'infirmiers libéraux sont préoccupantes, compte tenu de l'âge des médecins.</p> <p>Le territoire est perçu comme moins attractif que le Bas Rhin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à attirer des jeunes internes ou à les inciter à s'installer au terme de leur stage • Obstacle des transports • Attractivité de la Suisse pour certains professionnels de santé • Décalages parmi les médecins du territoire concernant la vision de la profession • Projets d'attractivité médicale ou d'exercice coordonné encore pensés à l'échelle des communes et qui peuvent se neutraliser (l'engagement de Saint-Louis Agglomération est récent) <p>Par ailleurs, les élus et acteurs de santé partagent le constat suivant : le volet immobilier d'un projet n'est pas forcément le gage d'un succès si les professionnels de santé n'y sont pas étroitement associés.</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (<i>lettre et chiffre</i>) <u>base liste des objectifs du PRS</u>)	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Objectif 04.0 - Augmenter le nombre de maisons de santé, d'équipes de soins primaires et de centres de santé et développer leur démarche qualité <input checked="" type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Objectif général	Améliorer l'attractivité (para)médicale et optimiser le temps médical

Public visé	<input type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Enfants (0 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (16 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels*	* Préciser si professionnels : <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : Elus
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	Moyens humains
	<i>Financeurs et montants</i>	
	<i>Autres ressources mobilisables (matérielles, humaines ...)</i>	Temps dédié par les équipes Saint-Louis Agglomération, ARS, etc.
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions de concertation élus / services / ARS, etc. - Nombre de sollicitations du guichet spécifiques à des projets d'exercice coordonné Indicateurs de résultats : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouveaux projets d'exercice regroupé et coordonné de types ESP, MSP ou Centre de santé, CPTS - Nombre de communes signataires de la charte de bonne pratique - Adoption / signature de la charte 	

Action 1.3	Faciliter l'accès aux soins transfrontaliers
------------	--

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante
Porteur	ARS Grand Est
Axe stratégique du CLS	Axe 1 : Améliorer l'accès aux soins et renforcer l'attractivité (para) médicale
Contexte et enjeux locaux	<p>La position géographique de Saint-Louis Agglomération aux portes des trois frontières donne lieu de facto à des flux transfrontaliers de patients. Ils sont encadrés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le droit commun européen - des conventions transfrontalières locales découlant des accords-cadres sanitaires entre la France et chacun des Etats voisins. <p>Lors de la crise covid, la Suisse et l'Allemagne ont accueilli des patients français.</p> <p>Professionnels : La formation des médecins en France, Allemagne et Suisse offre des possibilités de mobilité pendant la formation et l'exercice professionnel.</p> <p>DROIT COMMUN EUROPEEN : Différents dispositifs de droit commun existent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soins inopinés et urgents lors d'un séjour en Europe - possibilité de se rendre dans un pays voisin pour y recevoir des soins programmés (dans certains cas sur autorisation préalable du Centre National des Soins à l'Etranger) - droits spécifiques des travailleurs frontaliers. <p>DISPOSITIFS TRANSFRONTALIERS : <u>Coopération franco-germano-suisse :</u> Un réseau d'alertes sanitaires en zone frontalière franco-germano-suisse existe depuis 15 ans. En 2019-2020, sous présidence ARS, les réunions stratégiques ont repris dans le but d'optimiser les procédures et de les adapter aux situations exceptionnelles (par ex. contact-tracing transfrontalier covid).</p> <p><u>Coopération transfrontalière franco-allemande :</u> Des coopérations entre le Bade-Wurtemberg et l'Alsace existent depuis la signature de l'accord-cadre sanitaire franco-allemand en 2005.</p>

La convention d'aide médicale urgente entre les autorités régionales de santé d'Alsace et du Bade-Wurtemberg de 2009 a été révisée récemment et enrichie d'annexes opérationnelles : formulaire dynamique de demande d'aide transfrontalière entre centres de régulation, cartes, temps de parcours, circuits d'adressage, procédures d'appels. Depuis 2021, elle est co-signée par les groupements hospitaliers alsaciens.

D'autres conventions inter-régionales ou inter-établissements existent entre l'Alsace et le Bade-Wurtemberg dans des filières de soins spécifiques (ex. épilepsie).

Coopération transfrontalière franco-suisse :

La coopération transfrontalière avec la Suisse se construit. Elle nécessite de travailler avec chacun des cinq cantons voisins du Haut-Rhin, lesquels ont leur organisation propre dans le champ sanitaire. L'ARS a initié début 2020, en lien avec la CPAM de Haute-Savoie (pilote sur le franco-suisse), le SAMU 68, le SIS 68, les autorités de santé suisses locales et centrales et des hôpitaux suisses proches de la frontière un projet de coopération sur les urgences vitales.

→ **Constat :** Le droit commun et les conventions locales sont trop peu connus des patients et des professionnels (médecins de ville, hôpitaux...) de part et d'autre des frontières, ce qui occasionne parfois des difficultés administratives et financières pour les familles.

→ **Solutions existantes :**

- Le point de contact national français de l'Assurance Maladie pour les soins transfrontaliers est le [CLEISS \(www.cleiss.fr\)](http://www.cleiss.fr). Il informe les patients qui se déplacent au sein de l'Union européenne, de l'Espace Economique Européen (Islande, Liechtenstein et Norvège) ou en Suisse sur les conditions d'accès aux soins et à leur prise en charge financière.
- Au niveau local, les centres InfoBest (en lien direct avec les caisses d'assurance maladie) renseignent les habitants, qu'ils soient ou non travailleurs frontaliers. Dans le Haut-Rhin : Infobest Palmrain situé à Village Neuf.

	<ul style="list-style-type: none"> o Les programmes européens Interreg soutiennent les acteurs de la santé de pays voisins souhaitant monter ensemble une action au bénéfice des patients ou des professionnels des bassins de vie frontaliers : cf. le projet interhospitalier en cardiologie et neurochirurgie « Geko » (Sarre-Moselle), les projets « Offre de soins » de l'eurodistrict Pamina (hôpitaux et médecine de ville, nord-Alsace) et de l'Euroinstitut (information des patients et dialogue entre professionnels, Rhin Supérieur), le projet « Tiger » sur le moustique-tigre (Haut-Rhin entre autres). o Schéma alsacien de coopération transfrontalière en cours d'élaboration par la Collectivité européenne d'Alsace : le volet santé se construit avec l'ARS et des fonds seront disponibles. <p>➔ Besoin : Relayer, auprès des usagers et des professionnels, les informations et les sources d'information.</p>
<p>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Organisation de l'offre Objectif 04.0 - Définir les coopérations entre la France et le Luxembourg, et entre la France et la Suisse <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
<p>Objectif général</p>	<p>Faciliter et renforcer l'accès aux soins primaires et secondaires sur le territoire.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Inscrire le territoire dans la coopération transfrontalière en santé</p>
<p>Etapas de mise en œuvre - Description</p>	<p>Contribuer à ce que soient mieux connus des professionnels et de la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les dispositifs existants de coopération (droit commun et conventions spécifiques) • Les relais d'information disponibles : site internet du CLEISS, points d'information (Infobest...), événements ponctuels <p>Suivre les conventions transfrontalières en santé en cours de montage et les relayer en direction des professionnels, (via ARS, CeA, porteurs de projets Interreg, eurodistricts) à mesure qu'elles seront mises en place et constitueront des dispositifs utiles pour l'orientation des patients en demande de soins.</p>

Action 1.4	Agir en faveur de l'inclusion numérique en santé
------------	--

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante
Porteur	Saint-Louis Agglomération
Axe stratégique du CLS	Axe 1 : Améliorer l'accès aux soins et renforcer l'attractivité (para) médicale
Contexte et enjeux locaux	<p>Le numérique est un levier pour accéder aux droits et aux soins, aux services (constitution de dossiers de demandes d'aide, prise de rendez-vous, téléconsultation...).</p> <p>La formation et l'accompagnement à l'utilisation des outils numériques est pertinente pour certains publics qui peuvent se former. L'accompagnement dans les démarches est plus adapté pour d'autres.</p> <p>Par ailleurs le déploiement en cours de l'espace numérique de santé "mon espace santé" au niveau national pose de façon renouvelée la question de « l'illectronisme », le besoin de « littératie en santé » dans un environnement numérique pour les publics les plus précarisés ou vulnérables, mais aussi tous ceux qui éprouvent une difficulté, technique ou culturelle, avec le numérique. S'il n'est pas accompagné, il peut constituer un facteur d'aggravation de certaines inégalités de santé. Inversement, il peut aussi constituer un levier d'inclusion numérique.</p> <p>Concernant l'accompagnement des démarches de personnes qui ne seraient pas en mesure de se former aux outils numériques, il est précisé qu'un Espace France Services a ouvert en juin 2021 sur le territoire à Sierentz, l'ouverture d'une second Espace France Services à Ranspach le Bas est actuellement à l'étude. D'autres dispositifs sont à construire pour les publics en incapacité de se déplacer. Les CCAS peuvent également contribuer à répondre aux besoins de leurs habitants en la matière.</p> <p>Le déploiement de la feuille de route télémédecine Etat Région 2021-2023 est par ailleurs en cours</p> <p>Saint-Louis Agglomération conduit actuellement un diagnostic de maturité numérique</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (<i>lettre et chiffre</i>) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément.

Public visé	<input checked="" type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Enfants (0 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (16 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input type="checkbox"/> Professionnels*	* Préciser si professionnels : <input type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	<i>Un financement sera envisagé une fois le diagnostic réalisé</i>
	<i>Financeurs et montants</i>	<u>Appels à projets</u> Conférence des Financeurs AGGIRC ARRCO CARSAT AM
	<i>Autres ressources mobilisables (matérielles, humaines ...)</i>	Communes et Saint-Louis Agglomération : mise à disposition de locaux dont salles informatiques Réseau de médiathèques : mise à disposition de matériel et de personnel Temps dédié des agents et permanences des Espaces Frances Services
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Réalisation du diagnostic Indicateurs de résultat : - (Sous réserve que les données soient disponibles via la CPAM) nombre d'espaces numériques de santé (mon espace santé) effectivement utilisés. - Réalisation du recensement des porteurs de solutions d'aide	

Axe stratégique 2 :

Renforcer la prévention, la promotion de la santé et contribuer à un environnement favorable à la santé

Numéro des fiches d'actions	Intitulés
Fiche action n° 2.1	Promouvoir une alimentation saine et durable
Fiche action n° 2.2	Promouvoir l'activité physique et sportive
Fiche action n° 2.3	Prévenir les cancers
Fiche action n° 2.4	Encourager le recours aux mobilités actives, bénéfiques pour la santé.
Fiche action n° 2.5	Lutter contre la prolifération du moustique tigre sur le territoire de Saint-Louis Agglomération en communiquant sur les bonnes conduites
Fiche action n° 2.6	Renforcer et faire connaître les actions déjà existantes pour surveiller et améliorer la qualité de l'air et sensibiliser aux effets de la mauvaise qualité de l'air.
Fiche action n° 2.7	Développer un Conseil Local de Santé Mentale pour mieux prendre en compte les besoins en santé mentale du territoire
Fiche action n° 2.8	Améliorer l'accompagnement de la santé mentale des jeunes

Action 2.1	Promotion d'une alimentation saine et durable
------------	---

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante
Porteur	Réseau de Santé Sud Alsace
Axe stratégique du CLS	Axe 2 : renforcer la prévention, la promotion de la santé et contribuer à un environnement favorable à la santé
Contexte et enjeux locaux	<p>Les données concernant la santé des adultes et les ALD sont plutôt favorables sur Saint-Louis Agglomération comparativement au département. Pour les professionnels de santé, les principales problématiques de santé du territoire sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le surpoids / obésité / diabète - Les pathologies cardiovasculaires - La santé mentale <p>Les facteurs favorisant l'apparition de maladies chroniques sont liés aux habitudes de vie des usagers, notamment concernant l'alimentation et l'activité physique. Les professionnels soulèvent l'importance de la transversalité combinant la mobilisation des habitants, l'implication des représentants de parents d'élèves et des familles, des professionnels de santé potentiellement prescripteurs, ou encore des associations.</p> <p>Différents acteurs du territoire interviennent déjà pour promouvoir des comportements et un environnement alimentaire favorables à la santé mais ils sont souvent mal connus et leurs activités sont parfois à mieux coordonner.</p> <p>Le Réseau de Santé Sud Alsace intervient sur Saint-Louis Agglomération</p> <p>Saint-Louis Agglomération entend promouvoir les circuits alimentaires locaux.</p> <p>S'agissant des enfants et des jeunes en particulier une enquête de l'ORS de 2019 constate que les comportements sont peu favorables à la santé (inactivité / écran, grignotage, etc.)</p> <p>Les professionnels s'accordent à dire qu'il est nécessaire de communiquer auprès des familles pour valoriser le « fait maison » en mettant en avant ses bienfaits pour le développement du nourrisson et de l'enfant par rapport aux plats préparés et transformés</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (<i>lettre et chiffre</i>) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Objectif 02.1 - Promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière : Doubler le nombre de collectivités territoriales adhérant à la charte « villes actives ou départements actifs du programme national nutrition santé »

	<input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Objectif général	Prévenir les maladies chroniques et les cancers.
Objectifs opérationnels	<p>Sensibiliser la population générale, les parents et les enfants sur les bienfaits d'une alimentation de saison, locale, et cuisinée à la maison</p> <p>Faire connaître aux professionnels et aux publics concernés les dispositifs et l'offre locale permettant au public d'être accompagné dans l'adoption de ses habitudes alimentaires</p>
Etapas de mise en œuvre – Description	<p>Pour la population en général</p> <p>Recenser les acteurs et dispositifs déjà mobilisés sur cette thématique sur le territoire (diététiciens, opérateurs de restauration collective, collectivités, associations) pour les associer à l'action</p> <p>Sensibiliser en faisant connaître auprès des professionnels de santé potentiellement « prescripteurs » et des habitants, les dispositifs existants favorables à l'alimentation saine en relayant les informations des porteurs via les différents canaux d'information locaux.</p> <p>Organiser des réunions avec les acteurs impliqués localement auprès des publics pour préciser les rôles de chacun dans la mise en place de campagnes de sensibilisation auprès de la population et la promotion de l'offre locale auprès des publics cibles.</p> <p>Sur cette base, mettre en place sur le territoire des campagnes de communication en faveur du « fait maison, de saison et local » auprès de la population et dans la restauration collective, avec le concours de diététiciens, relais associatifs pour que les publics potentiellement bénéficiaires (notamment précaires) puissent participer plus facilement à des activités telles que, ... :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers sensitifs autour des fruits et légumes - Ateliers d'information et de sensibilisation au bon choix des produits, à la lecture des étiquettes - Etc. <p>La communication sera adaptée à chaque catégorie de publics visés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La population générale - Les acteurs de la restauration collective - Les publics précaires qui sont au contact des médiateurs - Les acteurs de santé dont les professionnels afin qu'ils puissent adresser les publics vers les dispositifs existants

		<p>Régime local d'assurance maladie : subventions régulières à solliciter par dépôt de dossier auprès du Conseil d'administration pour le financement de programmes de santé publique sur plusieurs axes prioritaires de sa politique de prévention, les maladies cardio-vasculaires, les cancers, la bronchopneumopathie chronique obstructive, et la santé mentale.</p> <p>Potentiellement, le Conseil Régional Grand Est : aides et appels à manifestations d'intérêts visant à promouvoir le « manger bouger » qui pourraient être publiés durant la mise en œuvre du CLS.</p>
	<p><i>Autres ressources mobilisables (matérielles, humaines ...)</i></p>	<p>Temps dédié des acteurs et partenaires dans le cadre de leurs activités</p>
<p>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</p>	<p>Indicateurs de processus : Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées Nombre d'ateliers nutrition / « cuisine maison » réalisés Indicateurs de résultat : Nombre de participants aux ateliers</p>	

Action 2.2	Promotion de l'activité physique et sportive
------------	--

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante
Porteur	Réseau de Santé de Sud Alsace, porteur de la Maison Sport Santé de Sud Alsace
Axe stratégique du CLS	Axe 2 : renforcer la prévention, la promotion de la santé et contribuer à un environnement favorable à santé
Contexte et enjeux locaux	<p>Les données concernant la santé des adultes et les ALD sont plutôt favorables sur Saint-Louis Agglomération comparativement au département. Pour les professionnels de santé, les principales problématiques de santé du territoire sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le surpoids / obésité / diabète - Les pathologies cardiovasculaires - La santé mentale <p>Les facteurs favorisant l'apparition de maladies chroniques sont liés aux habitudes de vie des usagers, notamment concernant l'alimentation et l'activité physique. Les professionnels soulèvent l'importance de la transversalité combinant la mobilisation des habitants, l'implication des représentants de parents d'élèves et des familles, des professionnels de santé potentiellement prescripteurs, ou encore des associations.</p> <p>La promotion de l'activité physique est le levier identifié complémentaire pour prévenir l'apparition de certaines pathologies et favoriser ainsi les approches de type « bien manger, bouger ». Comme pour l'alimentation saine, l'enjeu semble moins celui de créer de nouveaux dispositifs que de rapprocher les publics potentiellement bénéficiaires de l'offre existante.</p> <p>Le territoire dispose de dispositifs (PrescriMouv) et d'infrastructures qui sont amenées à se développer dans les prochaines années (pistes cyclables ...).</p> <p>Le Réseau Santé de Sud Alsace porte la « Maison Sport Santé » (MSS) récemment labellisée qui couvre le territoire de Saint-Louis Agglomération.</p> <p>Les clubs sportifs du territoire et services dédiés à la jeunesse et au sport au sein des communes et de SLA sont intéressés à s'impliquer dans la promotion du Sport Santé aux côtés de la MSS</p> <p>S'agissant des enfants et des jeunes, il existe des disparités dans l'accès aux activités sportives entre les différents territoires de l'agglomération liées au fait que les petites communes ne disposent pas d'animateurs sportifs.</p>

	<p>Les pédiatres du territoire voient en consultations des enfants avec des troubles de la motricité parce qu'ils sont inactifs. Ils préconisent de sensibiliser les enfants et les parents et les communautés éducatives sur les bienfaits des activités en plein air.</p>
<p>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Objectif 02.2 - Promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière : Accompagner le déploiement de l'activité physique adaptée prescrite dans le traitement de certaines pathologies</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS</p> <p><input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS</p>
<p>Objectif général</p>	<p>Prévenir les maladies chroniques et les cancers.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Sensibiliser la population générale, sur les bienfaits du sport santé et de l'activité physique adaptée Faire connaître aux professionnels et aux publics concernés les dispositifs et l'offre locale d'accompagnement au sport santé / activités physiques adaptées</p>
<p>Etapas de mise en œuvre – Description</p>	<p>Sous l'impulsion de la Maison Sport Santé Sud Alsace, recenser les acteurs et dispositifs déjà mobilisés sur la thématique du sport santé et de l'activité physique adaptée sur le territoire (professionnels de santé, formateurs titulaires licence STAPS mention APA santé, clubs sportifs, collectivités, associations, maison sport santé...) pour les associer à l'action</p> <p>Mener des campagnes en faveur de l'activité physique et du sport santé, auprès du grand public, mais aussi des publics spécifiques (auprès des seniors par exemple) en partenariat notamment avec les associations locales et valoriser les événements favorisant le sport et l'activité physique adaptée.</p> <p>Faire connaître aux professionnels l'ensemble des dispositifs (en appui sur la CPAM 68 communiquer sur PrescriMouv'), ressources, espaces et équipements publics favorisant l'activité physique (clubs, maison sport santé)</p> <p>Le Réseau de Santé Sud Alsace (RSSA) qui porte la Maison Sport Santé de Sud Alsace aura à charge d'accueillir, informer et orienter les publics ou professionnels en lien avec l'ensemble des acteurs concernés (associations PrescriMouv' et associations sportives) pour :</p> <p>⋮</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en œuvre d'actions d'information et communication spécifiques

<p>Public visé</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Enfants (0 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (16 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels*	<p>* Préciser si professionnels</p> <input type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :
<p>Financement</p>	<p><i>Budget global prévisionnel</i></p>	<p>Des financements annuels sont sollicités auprès de l'ARS (ligne précarité) et du RLAM et permettent de couvrir des interventions du RSSA sur Saint-Louis Agglomération</p> <p>Pour la phase initiale de la mise en œuvre (recensement des actions, élaboration d'un programme d'action détaillé), un budget prévisionnel sera élaboré pour couvrir du temps de coordination dédié par le RSSA</p>
	<p><i>Financeurs et montants</i></p>	<p>ARS (financement existant des partenaires)</p> <p>Régime local d'assurance maladie : subventions régulières à solliciter par dépôt de dossier auprès du Conseil d'administration pour le financement de programmes de santé publique sur plusieurs axes prioritaires de sa politique de prévention, les maladies cardio-vasculaires, les cancers la broncho-pneumopathie chronique obstructive et la santé mentale. (Le RLAM finance les opérateurs pour Prescri'mouv en Alsace-Moselle).</p> <p>Potentiellement, le Conseil Régional Grand Est : aides et appels à manifestations d'intérêts visant à promouvoir le « manger bouger » qui pourraient être publiés durant la mise en œuvre du CLS.</p>

	<p><i>Autres ressources mobilisables (matérielles, humaines ...)</i></p>	<p>Municipalités : Locaux, gymnases, équipements sportifs ... Associations sportives et collectivités: mise à disposition d'éducateurs sportifs, personnel formé au sport santé Mobilisation du service et des outils de communication de SLA Mobilisation de la coordinatrice CLS</p>
<p>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</p>	<p>Indicateurs de processus : Nombre d'actions de sensibilisation en faveur du sport santé Nombre de nouveaux créneaux labélisés Prescri'Mouv Taux de fréquentation des séances d'activités physiques adaptées ...</p> <p>Indicateurs de résultats : Nombre de séances réalisées par structures proposant de l'activité physique adaptée Nombre et profil des participants aux séances (dont celles souffrant de pathologies éligibles au dispositif Prescri'Mouv)</p>	

Action 2.3	Prévention des cancers
------------	------------------------

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante
Porteur	ARS et CPAM
Axe stratégique du CLS	Axe 2 : renforcer la prévention, la promotion de la santé et contribuer à un environnement favorable à santé
Contexte et enjeux locaux	<p>Dépistage</p> <p>A l'échelle de Saint-Louis Agglomération, les données de participation aux dépistages des cancers (dépistage organisé du cancer du sein, dépistage du cancer colorectal par coloscopie des 50 - 74 ans, frottis des femmes de 25-65 ans) sont inférieures aux moyennes départementales, régionales et nationales.</p> <p>Les écarts sont plus prononcés dans certaines communes et notamment à Saint-Louis qui compte un QPV. A titre d'exemple, le taux de dépistage organisé du cancer du sein est de 52,4% sur Saint-Louis contre 56,2% sur Saint-Louis Agglomération en 2021.</p> <p>Le seul envoi de courriers aux publics concernés dans le cadre du dépistage organisé ne suffit pas. Il convient de travailler sur</p> <ul style="list-style-type: none"> - les freins observés, les difficultés d'accès pour des publics fragiles ou précaires ou isolés (exemples : à la radiologie : barrière de la langue pour certaines personnes issues de l'immigration, méconnaissance de l'offre) en appui sur des relais locaux. - les leviers (implication des médecins généralistes et sages femmes pour accompagner les patients vers le dépistage des trois cancers concernés). Dans le cas des publics précaires, les acteurs du dépistage préconisent « d'aller vers » les publics en appui sur les relais locaux. <p>Prévention / sensibilisation sur les facteurs de risque</p> <p>40% des cancers sont évitables en agissant sur nos modes de vie. La prévention et la sensibilisation de tous sont un enjeu majeur de santé publique.</p> <p>Par ailleurs, les acteurs intervenant dans la prévention des cancers estiment que la vaccination des jeunes filles et jeunes garçons contre papillomavirus est à promouvoir sur le territoire</p>

	<p>Des actions de prévention des cancers sont déjà conduites sur le territoire, dont certaines ciblent les quartiers prioritaires de la politique de la ville. A titre d'exemple, une journée est organisée chaque année à Saint-Louis avec l'association ALEOS, spécialisée dans l'insertion et le logement.</p> <p><u>Prévention de la récurrence</u></p> <p>Un projet de parcours cancer du sein a été mis en place en 2021 pour 3 ans par la MSP de Bartenheim en collaboration avec la Clinique des 3F et la Ligue contre le cancer. Son objectif est de prévenir les risques de récurrences chez les patientes ayant terminé leur premier traitement avec des consultations chez la diététicienne nutritionniste, un bilan et une séance d'activité physique adaptée ou encore un groupe de paroles avec la psychologue. Ce programme gratuit et accessible en proximité gagnerait à être mieux connu des femmes concernées.</p>
<p>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Axe 1: Prévention Objectif 03.0 - Améliorer l'information et la connaissance du public en s'appuyant sur les campagnes nationales de prévention pour les maladies chroniques</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS</p> <p><input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS</p>
<p>Objectif général</p>	<p>Prévenir les cancers, prévenir les retards de diagnostic et de prise en charge.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Améliorer le dépistage des cancers à l'échelle de l'agglomération et plus spécifiquement dans certaines communes ou quartiers</p> <p>Sensibiliser la population aux facteurs de risques</p>
<p>Etapas ou volet de mise en œuvre - Description</p>	<p>Affiner les données de dépistage au niveau communal</p> <p>Mettre en place des réunions de coordination réunissant les différents acteurs de prévention des cancers du territoire : La ligue contre le cancer, CRCDC, CPAM, MSP, Clinique des 3 frontières, Association Main dans la main ... pour aborder les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les actions déjà conduites localement en matière de dépistage et de prévention sur les facteurs de risque, établir puis partager un calendrier partenarial des différentes manifestations programmées - Partager les éléments de bilan quantitatif / qualitatif sur les actions conduites

- Diffuser les supports de communication existants des différentes campagnes de prévention auprès des habitants

Adapter puis déployer les actions de sensibilisation sur les facteurs de risques auprès de la population générale, de populations spécifiquement ciblées, des acteurs de santé au sens large. Organiser différentes manifestations de mobilisation autour des thématiques de prévention des cancers (Colorectal en mars, Cancer du sein en octobre...)

Mettre en place / renforcer d'autres actions de prévention : (ex : « journées Tabac »)

Adapter et déployer les actions relevant du dépistage organisé auprès des publics et des professionnels concernés, notamment la campagne téléphonique « aller vers » visant les femmes du territoire de SLA non dépistées dans le cadre du Dépistage Organisé (DO). En appui notamment sur le service communication de la CPAM et Améli, relayer les actions de dépistage / dépistage organisé des cancers (sein, colorectal, utérus) ainsi que les messages et supports de communications de la Ligue et du CRDCR lors des campagnes de dépistage auprès des associations et employeurs locaux de SLA et de leurs référents (médecin du travail, IDE, etc.)

Sensibiliser les femmes affiliées en Suisse ou en Allemagne en lien avec les mutuelles sur la disponibilité du Dépistage organisé en France pour les dépistages qui n'existeraient pas ou ne seraient pas accessibles en Suisse ou en Allemagne.

Positionner la chargée de prévention de la Ligue contre le cancer en pôle ressources des acteurs locaux relais dans les communes et quartiers (information, sensibilisation et formation des relais)

Travailler sur la levée des freins identifiés au dépistage auprès de certains publics :

- En collaboration avec le CCAS de Saint-Louis : poursuivre les démarches « d'aller vers », notamment dans le Quartier Politique de Ville
- Etudier la pertinence d'une traduction de l'information sur le dépistage des cancers auprès des publics confrontés à la barrière de la langue
- Informer les populations cibles (de certaines tranches d'âge selon les 4 cancers concernés : sein, utérus, colorectal pour le dépistage, papillomavirus pour la vaccination) sur les aptitudes des professionnels de santé à réaliser certains actes de dépistage (ex : Sage-femme et médecins généralistes pour la réalisation de frottis).

	<p>Contacter directement (phoning / autre approches directes à préciser) les femmes qui n'auraient pas fait leur dépistage du cancer du sein suite à la réception de la deuxième relance</p> <p>Faire connaître auprès des professionnels adresseurs et de patientes en fin de traitement de cancer du sein le programme proposé par la MSP de Bartenheim visant à prévenir les récives. (Consultation avec une diététicienne, nutritionniste, activité physique adapté et groupe de parole psychologue).</p> <p>Evaluer l'impact des actions en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution des taux de dépistage (étude « avant/après ») • Evolution des comportements (tabac, alcool), sous réserve de disponibilité de données (consommation d'alcool et tabac) à l'échelle du territoire au démarrage et à la fin du CLS 	
Durée de l'action	<p><input type="checkbox"/> Annuelle (sur un an) : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle :</p> <p><input type="checkbox"/> Ponctuelle :</p> <p>Début : 2023 Fin : 2026</p>	
Partenaires de l'action	<p>Ligue contre le cancer CRDCR (Centre régional de coordination des dépistages des cancers) CPAM (Cf Dépistage organisé) Centre Socio culturel de Saint-Louis CCAS des communes de SLA Clinique des 3 frontières MSP de Bartenheim SLA et notamment les services Quartier Politique de la Ville et Communication Professionnels de ville : généralistes, gynécologues, sages femmes...</p>	
Public visé	<p><input type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Enfants (0 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (16 à 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input type="checkbox"/> Professionnels*</p>	<p>* Préciser si professionnels :</p> <p><input type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :</p>
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	Moyens Humains
	<i>Financeurs et montants</i>	Régime local d'assurance maladie : subventions régulières à solliciter par dépôt de dossier auprès du Conseil d'administration pour le financement de programmes de santé publique sur plusieurs axes prioritaires de sa politique de prévention, notamment les cancers.

	<i>Autres ressources mobilisables (matérielles, humaines ...)</i>	Temps dédié des acteurs dans le cadre de leurs activités régulières
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : Nombre de réunions de coordination des intervenants sur Saint-Louis Agglomération Nombre de personnes / structures participants aux événements locaux liés à la prévention des cancers Evolution du nombre de participantes au programme de prévention de la récurrence du cancer du sein proposé par la MSP de Bartenheim Indicateurs de résultats : Evolution des taux de dépistage des cancers du sein, de l'utérus, colorectal Evolution du taux de vaccination contre le papillomavirus	

Action 2.4	Encourager le recours aux mobilités actives, bénéfiques pour la santé.
------------	---

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante
Porteur	Saint-Louis Agglomération
Axe stratégique du CLS	Axe 2 : renforcer la prévention, la promotion de la santé et contribuer à un environnement favorable à santé
Contexte et enjeux locaux	<p>Le réseau de transport a été restructuré au cours des dernières années avec un parking relais au pôle d'échange multimodal en gare de Saint-Louis qui permet une réduction de la circulation de voitures.</p> <p>Si l'agglomération promeut les voitures hybrides par l'installation de bornes de recharges, elle s'implique aussi fortement dans la mise en place de solutions alternatives à la voiture. L'agglomération est en effet engagée dans le développement des itinéraires cyclables son objectif étant d'atteindre 90 km de pistes cyclables d'ici 2030 et participe au projet « Trois Pays à vélo ». Depuis l'année 2019, une prime d'aide à l'achat d'un vélo est proposée aux résidents du territoire avec une condition d'achat dans les commerces locaux référencés. Chaque année, Saint-Louis Agglomération met en place le défi « au boulot, à l'école, j'y vais autrement » sur son territoire (Défi organisé par une association à l'échelle du Grand Est, décliné localement par les collectivités). De plus, le Village de la mobilité est un évènement organisé en partenariat avec la ville de Saint-Louis.</p> <p>A ce stade, la communication de l'agglomération porte essentiellement sur les bénéfices du vélo ou de la marche pour l'environnement. La référente de l'agglomération estime que la communication pourrait être adaptée en sensibilisant la population sur les co-bénéfices pour l'environnement (réduction de l'empreinte carbone) mais aussi pour la santé (activité physique quotidienne et réduction de l'exposition à la pollution de l'air). Une communication de ce type serait cohérente avec l'action évoquée par ailleurs relative au sport santé et aux activités physiques adaptées.</p> <p>Les pédiatres du territoire voient en consultation des enfants avec des troubles de la motricité parce qu'ils sont inactifs. Ils préconisent de sensibiliser les enfants, les parents et les communautés éducatives aux bienfaits des mobilités actives pour les déplacements du quotidien entre le domicile et l'école.</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (<i>lettre et chiffre</i>) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément.

	<input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Objectif général	Promouvoir le développement d'un environnement favorable à la santé.
Objectifs opérationnels	Encourager le recours aux mobilités douces et actives pour les déplacements du quotidien
Etapas de mise en œuvre - Description	<p>Mener des actions de sensibilisation en direction des habitants aux solutions alternatives à la voiture déjà / prochainement disponibles pour les trajets courts domicile-travail, et leurs bénéfiques pour la santé au quotidien. Ceci pourra être mis en œuvre avec l'appui de la chargée de projet mobilité durable récemment recrutée au sein de Saint-Louis Agglomération (la promotion de la mobilité douce faisant partie des missions de ce nouveau poste).</p> <p>En appui sur les services de communication de Saint-Louis Agglomération et en cohérence avec la démarche Citergie et le contrat d'objectif territorial, mettre en place des manifestations événementielles pour faire la promotion des pistes cyclables correspondant à des axes domicile/travail et favoriser les actions de sensibilisation dans les entreprises du territoire avec leur concours.</p> <p>En prenant exemple sur des initiatives déjà existantes, promouvoir les initiatives de type « plan de mobilité employeur » visant à favoriser les modes alternatifs à la voiture dans les trajets domicile / travail</p> <p>Développer des actions de sensibilisation spécifiques aux établissements scolaires et à destination des familles concernant les mobilités douces (trajet domicile / établissements scolaires - lieux de garde) et informer sur les alternatives de type pédibus, vélobus si elles existent, sinon encourager leur mise en réflexion et concrétisation ...</p> <p>Etudier avec certaines communes l'opportunité de mettre en place des « rues des écoles » fermées aux horaires d'arrivée et de départ des écoliers. S'agissant de public enfance / jeunesse, les aspects ci-dessus seront également abordés dans la CTG (Convention Territoriale Globale)</p> <p>Encourager la participation au défi annuel « au boulot, à l'école j'y vais autrement »</p> <p>Promouvoir des actions de sensibilisation et formation des élus et services des collectivités relatives aux mobilités actives</p>
Durée de l'action	<input type="checkbox"/> Annuelle (sur un an) : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : 2023 Fin :2026

<p>Partenaires de l'action</p>	<p>Etablissements scolaires, périscolaires et d'accueil de la petite enfance Associations de parents d'élèves. Communes, élus et services communaux de SLA Employeurs / groupements d'employeurs SLA : Service Air Climat Energie et Service transport et mobilité ARS Associations locales promouvant les mobilités douces (ex : osez vélo)</p>	
<p>Public visé</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Enfants (0 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (16 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input type="checkbox"/> Professionnels*</p>	<p>* Préciser si professionnels <input type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :</p>
<p>Financement</p>	<p><i>Budget global prévisionnel</i></p>	<p>Les actions de communication et/ou manifestation seront prises en charge par SLA par la mobilisation des ressources humaines des différents services</p>
	<p><i>Financiers et montants</i></p>	<p>Conseil Régional Grand Est: aides et appels à manifestations d'intérêts visant à promouvoir les mobilités durables qui pourraient être publiées durant la mise en œuvre du CLS. CEA - Préciser Appels à projets (ADEME, etc.) Programme national «savoir rouler à vélo» - génération vélo (financement mobilisable pour des interventions, formations...)</p>
	<p><i>Autres ressources mobilisables (matérielles, humaines ...)</i></p>	<p>Temps dédié chargé de projets mobilité durable-et de la coordinatrice CLS de Saint-Louis Agglomération</p>

<p>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</p>	<p>Indicateurs de processus : Nombre d'actions de sensibilisation auprès du grand public, des salariés.</p> <p>Indicateurs de résultats : Nombres d'initiatives pédibus ou vélobus</p> <p>Evolution de la part de la population qui se rend à son travail à vélo (données collectées par l'INSEE)</p> <p>Evolution du nombre de plans mobilité employeur</p>
---	--

Action 2.5	Lutter contre la prolifération du moustique tigre sur le territoire de Saint-Louis Agglomération en communiquant sur les bonnes conduites.
------------	---

Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action existante
Porteur	Saint-Louis Agglomération – ARS Grand Est
Axe stratégique du CLS	Axe 2 : renforcer la prévention, la promotion de la santé et contribuer à un environnement favorable à santé
Contexte et enjeux locaux	<p>Le moustique tigre est déjà présent sur la ville de Saint-Louis, Huningue et quelques villes avoisinantes.</p> <p>Il est vecteur de virus transmissibles à l'homme tels que ceux de la dengue, du chikungunya et du Zika. Dans un contexte de changement climatique et de mondialisation des échanges, les maladies vectorielles ont tendance à apparaître dans des secteurs géographiques épargnés jusqu'alors. Le moustique tigre peut en effet prélever le virus dans le sang d'un malade infecté, à la suite d'un voyage par exemple et le transmettre à d'autres personnes en les piquant. La proximité de l'aéroport de Bâle peut constituer un facteur de risque aggravant.</p> <p>De ce fait l'enjeu est double :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Couper les chaînes de transmission lorsque des personnes du territoire sont piquées par des moustiques infectés • Limiter sur le territoire la prolifération du moustique tigre puisque c'est cette espèce de moustique qui est le vecteur de transmission de la maladie <p>Les solutions pour lutter contre la prolifération du moustique tigre sont essentiellement liées à l'élimination des eaux stagnantes. Des actions de sensibilisation sont à poursuivre auprès du grand public et des agents des services techniques (voire de la voirie) sur les bonnes pratiques.</p> <p>Le moustique tigre est actif le jour et peut engendrer des nuisances pouvant impacter le prix de l'immobilier. L'ARS estime qu'une plus grande prise de conscience des élus est encore nécessaire.</p> <p>En lien avec des opérateurs, la Préfecture et SLA, l'ARS coordonne les différentes interventions, dont l'efficacité dépend notamment de la qualité de leur coopération avec la population et les services techniques.</p> <p>A titre d'exemple, elle a ainsi déjà financé des actions de porte à porte auprès de 3 700 personnes résidant dans des habitations pavillonnaires.</p>

	<p>Jusqu'à présent, les publics tels que les écoles n'ont pas été sensibilisés et les actions de sensibilisation de l'ARS sont cantonnées aux communes nouvellement touchées par la prolifération de l'insecte.</p> <p>Un traitement anti-larvaire préventif est réalisé ces dernières années au niveau des avaloirs de la zone contaminée par le moustique tigre.</p>
<p>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u></p>	<p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS</p>
<p>Objectif général</p>	<p>Prévenir et réduire les risques sur la santé liés à la présence du moustique tigre sur le territoire et limiter la nuisance</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Former et sensibiliser les acteurs, les professionnels et le grand public sur les bons gestes qui limitent la prolifération du moustique</p>
<p>Etapas de mise en œuvre – Description</p>	<p>Poursuivre les actions de sensibilisation auprès du grand public pour éliminer les eaux stagnantes en intérieur comme en extérieur, couvrir les réservoirs d'eau et veiller au bon écoulement des gouttières. L'ARS finance dans ce cadre les opérateurs de porte à porte sur les communes nouvellement touchées.</p> <p>Dans ce cadre, élargir si possible les partenariats en trouvant des relais locaux (associations, conseil de quartiers, écoles) pour sensibiliser la population et les acteurs.</p> <p>Sensibiliser / former les élus et responsables / équipes de services techniques des communes colonisées pour les informer des responsabilités qui leur incombent relatives à l'élimination des eaux stagnantes (ex : cimetières, avaloirs).</p>
<p>Durée de l'action</p>	<p><input type="checkbox"/> Annuelle (sur un an) : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle :</p> <p>Début : 2023 Fin : 2026</p>
<p>Partenaires de l'action</p>	<p>Communes de l'agglomération : élus et services techniques ARS et ses opérateurs Préfecture Etablissements sanitaires (le cas échéant) Associations, conseils de quartiers, écoles (à préciser dans le cadre du déploiement de l'action)</p>

Public visé	<input type="checkbox"/> Tout public <input checked="" type="checkbox"/> Enfants (0 à 11 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (16 à 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels*	* Préciser si professionnels : <input type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : agents de services techniques
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	
	<i>Financeurs et montants</i>	ARS via le financement existant des Brigades Vertes
	<i>Autres ressources mobilisables (matérielles, humaines ...)</i>	Temps dédié des équipes ARS, Saint-Louis Agglomération, etc.
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : Nombre de réunions ou actions publiques et estimation du nombre de participants Nombre d'interventions « sur le terrain » porte à porte ou jardins familiaux Nombre d'actions de formation des services techniques ou des élus Indicateurs de résultat : Cartographie de l'implantation du moustique : pas ou peu d'extension des zones colonisées Intégration de la problématique dans les procédures des services techniques Prise en charge de la problématique par les acteurs locaux (réglementation de cimetière / des jardins familiaux / associations ou conseils de quartiers.)	

Action 2.6	Renforcer et faire connaître les actions de surveillance et d'amélioration de la qualité de l'air et sensibiliser aux effets de la mauvaise qualité de l'air
------------	---

Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action existante
Porteur	ATMO Grand Est
Axe stratégique du CLS	Axe 2 : renforcer la prévention, la promotion de la santé et contribuer à un environnement favorable à santé
Contexte et enjeux locaux	<p>Saint-Louis Agglomération est engagée dans un Plan Climat Air Énergie Territorial. En partenariat avec l'association Alter Alsace Énergies, des actions sont organisées pour la sensibilisation du grand public et des collectivités aux économies d'énergie, dont certaines peuvent contribuer à un environnement favorable pour la santé (ex : isolation des passoires thermiques, réduction de la pollution atmosphérique).</p> <p>Un nouveau partenariat vient d'être acté entre Saint-Louis Agglomération et l'association ATMO Grand Est pour apporter un soutien à l'appropriation des données Climat-Air-Energie et accompagner le déploiement des actions visant à surveiller et améliorer la qualité de l'air.</p> <p>Par ailleurs le réseau des conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI) est mobilisable, sur prescription médicale, au domicile d'habitants du territoire pour réaliser un diagnostic sur la qualité de l'air intérieur de leur logement. Ce service gagnerait à être mieux connu auprès des habitants et professionnels.</p> <p>SLA accompagne les communes dans leurs obligations de surveillance de qualité de l'air intérieur dans les établissements scolaires, de petite enfance et autres équipements recevant du public.</p> <p>Au-delà de la qualité de l'air, plusieurs élus de Saint-Louis Agglomération estiment qu'il serait pertinent de s'appuyer sur cette action et d'autres de l'axe 2 du CLS pour commencer à réaliser des sessions de formation et sensibilisation des élus sur l'urbanisme favorable à la santé.</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (<i>lettre et chiffre</i>) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Objectif 01.7 - Maîtriser les risques environnementaux : Renforcer l'intervention de conseillers en environnement intérieur <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément.

	<input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Objectif général	Limitier les risques d'exposition environnementale liés à la qualité de l'air
Objectifs opérationnels	<p>Surveiller la qualité de l'air extérieur et informer les habitants et professionnels sur la conduite à tenir en cas de dégradation de la qualité de l'air</p> <p>Renforcer l'implication de la population et des acteurs dans le dispositif Pollin'air</p> <p>Améliorer la qualité de l'air intérieur des logements individuels et établissements recevant du public</p>
Etapes de mise en œuvre – Description	<p>Air extérieur</p> <p>Connaitre <u>la qualité de l'air extérieur</u> et agir en fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En partenariat avec la collectivité, mener des campagnes d'information et de sensibilisation des habitants, et groupes ciblés (ex : communautés scolaires) à l'impact de la pollution de l'air et l'émission de particules fines sur la santé par la voiture, le chauffage au bois... - Diffuser par différents outils (sites internet, intramuros, réseaux sociaux...) l'indice quotidien de la qualité de l'air via un widget disponible et récupérable sur le site internet d'ATMO Grand Est http://www.atmograndest.eu/lair-dans-ma-ville-ainsi-que-des-consignes-sur-les-conduites-a-tenir-en-cas-d-indice-defavorable - Informer les professionnels de santé sur les outils à leur disposition pour disposer en temps réel des informations / alertes sur la qualité de l'air <p><u>Impliquer les habitants et acteurs dans le dispositif Pollin'Air :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification de structures souhaitant être impliquées ou relais du réseau (écoles, EHPAD, officines, associations, ville, structures coordonnées telles que les maisons de santé pluriprofessionnelles ...) pour faire connaître le dispositif auprès des allergiques. - Promotion du dispositif par les relais de l'action auprès du grand public, de leurs résidents ou de leurs membres. - Identification de nouvelles sentinelles par les relais identifiés auparavant avec l'appui de l'ATMO Grand Est. - Formation, synchronisée avec SLA, des relais qui formeront les sentinelles bénévoles à la surveillance pollinique - Alimentation du dispositif par les sentinelles bénévoles - Etudier la pertinence/ l'intérêt de relayer les messages d'alertes sur la pollinisation des différentes essences d'arbre (outil Pollin'air et le RNSA – réseau national de surveillance aérobiologie) via l'application Intramuros

	<p><i>Autres ressources mobilisables (matérielles, humaines ...)</i></p>	<p>Supports de communication de l'ATMO Grand Est Temps dédié des intervenants et formateurs de l'ATMO Grand Est</p> <p>Temps dédié des CEI, et des équipes des services communication, air climat énergie, santé de Saint-Louis Agglomération</p>
<p>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</p>	<p>Indicateurs de processus : Nombre de campagnes d'information / manifestations réalisées sur le territoire en lien avec la qualité de l'air Nombre de participants au réseau de sentinelles Pollin'air Intégration du widget sur le site internet des communes Nombre de formations dispensées aux gestionnaires de bâtiments (ERP)</p> <p>Indicateurs de résultats : Nombre de personnes inscrites aux réceptions d'alertes (Pollin'air) Nombre de signalements issus du territoire sur la plateforme Pollin'air Nombre d'interventions de conseillers médicaux en environnement</p>	

Action 2.7	Développer un Conseil Local de Santé Mentale pour mieux prendre en compte les besoins en santé mentale du territoire
------------	---

Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action existante
Porteurs	Coordination départementale des Conseil Locaux de Santé Mentale (CH Rouffach) CCAS de Saint-Louis
Axe stratégique du CLS	Axe 2 : renforcer la prévention, la promotion de la santé et contribuer à un environnement favorable à santé
Contexte et enjeux locaux	<p>Selon l'OMS, la santé mentale est « <i>un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté</i> ». Il s'agit donc d'une notion dynamique, qui évolue au fil de la vie et se distingue de l'approche uniquement centrée sur l'accès aux soins de psychiatrie.</p> <p>La santé mentale est influencée par plusieurs déterminants, individuels mais également environnementaux et sociaux, c'est pourquoi il est essentiel d'associer l'ensemble des acteurs pour mieux répondre aux besoins de santé mentale sur un territoire.</p> <p>Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) de Saint-Louis Agglomération existe depuis plusieurs années. Il a permis de rassembler les acteurs du soin, de l'accompagnement social et médico-social, de la parentalité, de l'éducation, de la police, du logement et les personnes concernées autour d'objectifs partagés : mieux se connaître, travailler ensemble, et améliorer la réponse aux besoins en santé mentale sur le territoire.</p> <p>La gouvernance du CLSM de Saint-Louis Agglomération a été renouvelée suite aux élections municipales de 2020. L'assemblée plénière du CLSM de Saint-Louis du 23/11/2021 a permis de définir de nouvelles orientations. Celles-ci visant à renforcer le travail partenarial autour de la santé mentale, à favoriser l'interconnaissance entre acteurs et à changer le regard sur la santé mentale et la psychiatrie.</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (<i>lettre et chiffre</i>) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1: Prévention Objectif 03.0 - Améliorer l'information et la connaissance du public en s'appuyant sur les campagnes nationales de prévention pour les maladies chroniques <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Objectif 04.0 - Augmenter le nombre de maisons de santé, d'équipes de soins primaires et de centres de santé et développer leur démarche qualité <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément.

	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Objectif 01.0 - Mettre en place les projets territoriaux de santé mentale couvrant la région Grand Est <input checked="" type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Objectif 07.0 - Reconnaître et valoriser l'expertise des personnes handicapées, des aidants et leur apporter le soutien nécessaire <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Objectif général	Renforcer la prise en compte de la santé mentale sur le territoire par la coordination des acteurs.
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Animer un Réseau d'Évaluation des Situations d'Adultes en Difficulté (RESAD). 2. Organiser des rencontres de présentation des acteurs pour favoriser l'interconnaissance des dispositifs du territoire. 3. Répertorier et diffuser les ressources en santé mentale du territoire. 4. Promouvoir la santé mentale et prévenir la stigmatisation de la maladie psychique notamment dans le cadre des SISM (Semaines d'Information sur la Santé Mentale). 5. Soutenir la création d'un GEM (Groupe d'entraide Mutuel) sur le territoire de Saint-Louis 6. Soutenir la création d'un hôpital de jour en psychiatrie. 7. Pour contribuer à la prévention des suicides, faire connaître le dispositif Vigilans et le 3114 auprès du grand public et des professionnels de santé

**Etapes de mise en œuvre –
Description**

Les objectifs opérationnels précédents seront déclinés par des groupes de travail issus du CLSM ou dans le cadre de projets départementaux (exemple : SISM).

1. Animer un Réseau d'Évaluation des Situations d'Adultes en Difficulté.

Poursuivre des rencontres trimestrielles entre acteurs du territoire durant lesquelles seront analysées des situations d'adultes en prise, à priori, avec des troubles psychiques pour lesquels une réponse d'accompagnement satisfaisante n'a pas été trouvée. Ces groupes permettent non seulement de faire avancer des situations sans solutions, mais aussi de faire évoluer les pratiques et de développer une culture commune autour de l'accompagnement des troubles psychiques.

2. Organiser des rencontres de présentation des acteurs pour favoriser l'interconnaissance des dispositifs du territoire.

Au sein du RESAD et/ou lors des rencontres plénières du CLSM, présenter les nouveaux dispositifs existants sur le territoire et relayer l'offre locale.

3. Répertorier et diffuser les ressources en santé mentale du territoire.

En s'appuyant sur les travaux engagés par la MAIA et sur le CREHPSY, proposer un répertoire des ressources « de première ligne » en santé mentale. Cet objectif fera l'objet d'un groupe de travail initié au 2nd semestre 2022.

4. Promouvoir la santé mentale et prévenir la stigmatisation de la maladie psychique notamment dans le cadre des SISM.

S'inscrire dans la programmation des Semaines d'Information sur la Santé Mentale pour proposer des actions « grand public » sur le territoire afin de changer le regard stigmatisant porté sur la santé mentale. Cette action pourrait être portée soit par un groupe de travail du CLSM soit en déclinaison d'actions portées par le comité de pilotage départemental de l'évènement.

5. Soutenir la création d'un GEM sur le territoire de Saint-Louis.

L'association des 3 Lys, regroupant des personnes concernées par la maladie psychique dans une démarche d'entraide et d'activités collectives, a vu le jour en 2020. Cette association est soutenue et parrainée par l'APEI Sud Alsace et souhaite se constituer en GEM. Les Groupes d'Entraide Mutuelles (GEM) sont des associations portées **par et pour** des usagers en santé mentale ; ils reposent sur le principe de **pair-aidance**. Souvent implantés au cœur de la ville, ils permettent de se retrouver, de s'entraider, d'organiser des activités visant au développement personnel, de passer des moments conviviaux et de créer des liens.

Il n'existe à ce jour pas d'offre de GEM sur le territoire de Saint-Louis malgré un besoin objectivé. Le soutien au développement des activités de l'association des 3 Lys est donc essentiel. La Ville de Saint-Louis y contribue en mettant à disposition de l'association un local. Le CLSM soutiendra l'association dans son développement et fera le relai de ses activités.

	<p>6. Soutenir la création d'un hôpital de jour en psychiatrie.</p> <p>Le GHRMSA a obtenu un agrément pour déployer un hôpital de jour en psychiatrie sur le territoire de Saint-Louis Agglomération. Celui-ci répond à un important besoin du territoire, faiblement doté en offre de soins psychiatriques.</p> <p>7. Pour contribuer à la prévention des suicides, faire connaître le dispositif Vigilans et le 3114 auprès du grand public et des professionnels de santé</p> <p>En complément des travaux conduits par les équipes Vigilans, faire connaître le système de re contact et d'alerte en organisant autour de la personne ayant fait une tentative de suicide un réseau de professionnels de santé qui garderont le contact avec elle.</p> <p>Faire connaître plus largement auprès du grand public et des professionnels le 3114 numéro national de prévention du suicide.</p>	
Durée de l'action	<input type="checkbox"/> Annuelle (sur un an) : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : 01/01/2023 Fin : continue	
Partenaires de l'action	<p>Les associations du territoire : APEI Hirsingue, Ludothèque, CSC etc. Collectivités : CCAS, élus locaux, CeA (MAIA, Pôle géronto), Saint-Louis Agglomération etc. Hôpitaux : GHRMSA Services de l'État : ARS, Éducation nationale, Justice, Police, DDETSPP etc. Représentants des professionnels libéraux. CREHPSY Bailleurs sociaux</p>	
Public visé	<input checked="" type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Enfants (0 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (16 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels*	<p><i>* Préciser si professionnels :</i></p> <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input checked="" type="checkbox"/> Médico-social <input checked="" type="checkbox"/> Social <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : Elus
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	
	<i>Financeurs et montants</i>	<p>ARS via des financements déjà existants du PTSM à destination des actions portées par le CLSM et soumis à l'arbitrage de la CPT. En lien avec le PTSM, le Régime Local pourra compléter les financements sous réserve de l'avis du Conseil d'Administration.</p>

	<p><i>Autres ressources mobilisables (matérielles, humaines ...)</i></p>	<p>Mobilisation du temps de travail de la coordinatrice départementale des CLSM et de la direction du CCAS de Saint-Louis.</p>
<p>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</p>	<p>Indicateurs de processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de groupes de travail mobilisés - Nombre de participants aux rencontres plénières - Nombre de rencontres plénières - Les moyens mobilisés suffisants pour répondre aux objectifs fixés - Les acteurs connaissent le CLSM - Les acteurs sont satisfaits du fonctionnement du CLSM - Des temps de sensibilisation à la santé mentale ont été organisés sur le territoire. - Un recensement des acteurs a été réalisé puis diffusé. - Nombre d'actions de communication réalisées pour faire connaître Vigilans et le 31 14 <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le RESAD a permis de mieux appréhender la résolution de situations complexes entre partenaires. - Les nouveaux dispositifs ont été présentés lors des rencontres du CLSM - Les acteurs ont le sentiment de bien se connaître - Les élus ont connaissance des ressources existant sur le territoire - Les besoins du territoire en matière de santé mentale ont été évalués. - Un nouvel hôpital de jour a été créé sur le territoire de SLA. - L'activité de l'association des 3 Lys perdure. - Des actions ont été entreprises à SLA dans le cadre de la SISM 	

Action 2.8	Améliorer l'accompagnement de la santé mentale des jeunes
-------------------	--

Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action existante
Porteurs	Saint-Louis Agglomération Conseil Local de Santé Mentale
Axe stratégique du CLS	Axe 2 : renforcer la prévention, la promotion de la santé et contribuer à un environnement favorable à santé
Contexte et enjeux locaux	<p>La santé mentale des jeunes a été dégradée par la crise sanitaire de la Covid-19, en raison des confinements, de la limitation des relations sociales, de la dégradation des conditions de scolarité et des incertitudes sur l'avenir.</p> <p>Le territoire de l'agglomération de Saint-Louis est faiblement doté en offre de prise en charge psychiatrique et psychologique de proximité. La Maison des Adolescents propose ses services à Mulhouse, nécessitant un déplacement engendrant du temps et des coûts et pouvant représenter un frein à l'accès à une prise en charge adaptée. Par ailleurs, les dispositifs existants sur le territoire sont peu ou mal connus.</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Objectif 03.0 - Améliorer l'information et la connaissance du public en s'appuyant sur les campagnes nationales de prévention pour les maladies chroniques <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Objectif 04.0 - Augmenter le nombre de maisons de santé, d'équipes de soins primaires et de centres de santé et développer leur démarche qualité <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Objectif 01.0 - Mettre en place les projets territoriaux de santé mentale couvrant la région Grand Est <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Objectif 07.0 - Reconnaître et valoriser l'expertise des personnes handicapées, des aidants et leur apporter le soutien nécessaire <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Objectif général	Renforcer la prise en compte de la santé mentale des jeunes sur le territoire en favorisant la prévention et en améliorant l'accès à une offre de proximité.
Objectifs opérationnels	Renforcer la communication, auprès des jeunes et des familles, sur les dispositifs d'accompagnement de la santé mentale existants sur le territoire : écoute, prévention et prise en charge des addictions, prévention du suicide (dont Vigilans et le 3114), soutien à la parentalité.

		Potentiellement le Conseil Régional Grand Est
	<i>Autres ressources mobilisables (matérielles, humaines ...)</i>	Mobilisation du temps de travail de la coordinatrice départementale des CLSM et de la coordinatrice du CLS.
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de groupes de travail mobilisés - Mise en place d'une stratégie de communication en direction du public ciblé. Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> - Évolution de l'offre sur le territoire - Connaissance des ressources existantes par les partenaires du CLS et les acteurs locaux. 	

Axe stratégique 3 :

Améliorer le parcours des Personnes Agées pour faciliter leur maintien en autonomie

Numéro des fiches d'actions	Intitulés
Fiche action n° 3.1	Promouvoir les actions de prévention en faveur du « Bien vieillir »
Fiche action n° 3.2	Renforcer l'accompagnement des aidants
Fiche action n° 3.3	Faciliter l'accès au transport des aînés en perte d'autonomie et à mobilité réduite
Fiche action n° 3.4	Renforcer la coopération territoriale entre les acteurs du secteur sanitaire et médico-social pour optimiser les RH

Action 3.1	Promouvoir les actions de prévention en faveur du « Bien vieillir »
------------	---

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante
Porteur	Saint Louis Agglomération
Axe stratégique du CLS	Axe 3 : Améliorer le parcours Personnes Agées pour faciliter leur maintien en autonomie
Contexte et enjeux locaux	<p>La population âgée de plus de 60 ans sur le territoire de Saint-Louis Agglomération représente un quart de la population générale. 9% ont plus de 75 ans. La part de personnes âgées sur le territoire est en augmentation progressive, l'indice de vieillissement est en hausse (rapport de la population de plus de 65 ans sur celle de moins de 20 ans) et a augmenté de 35% entre 2006 et 2018 pour atteindre un ratio 77 en 2018.</p> <p>Les constats et les priorités selon les professionnels et acteurs de santé interrogés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des plus de 65 ans sur le « bien vieillir » : la nutrition, l'activité physique adaptée, l'épanouissement personnel, l'aménagement du domicile - Accompagner vers la « transition numérique » et permettre l'accès physique, aux soins et aux droits des seniors issus de certains territoires isolés - Favoriser le lien social, les liens intergénérationnels
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (<i>lettre et chiffre</i>) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Objectif 01.0 - Contribuer à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Objectif général	Favoriser le bien vieillir, le repérage des fragilités et l'appui aux aidants
Objectifs opérationnels	<p>Faciliter la participation des aînés à des programmes de prévention autour du « bien vieillir »</p> <p>Maintenir la population âgée en bonne santé à domicile et retarder les premiers signes de fragilité</p> <p>Prévenir la perte d'autonomie</p>

<p>Etapas de mise en œuvre – Description</p>	<p>Travailler avec les opérateurs de prévention à destination des personnes âgées et la conférence des financeurs pour améliorer le maillage de l'offre de prévention en faveur du vieillissement actif sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En appui sur l'annuaire déjà réalisé par la MAIA et en s'inspirant d'autres initiatives (ex : outil « éventail »), les communes et CCAS, lister les annuaires existants recensant les acteurs, associations et les services proposés à destination des seniors, étudier la pertinence de créer un guide des aînés à l'échelle de SLA, puis le cas échéant l'élaborer et le diffuser. - Recenser les besoins et zones non couverts en matière d'action de prévention « bien vieillir » avec l'appui des CCAS, travailleurs sociaux de l'Espace Solidarité, remontées des élus - Organiser des réunions de concertation pour élaborer et répartir des actions de prévention en fonction des besoins pré-identifiés du territoire et des ressources 	
<p>Durée de l'action</p>	<p><input type="checkbox"/> Annuelle (sur un an) : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle :</p> <p>Début : Courant 2024 Fin : 2026</p>	
<p>Partenaires de l'action</p>	<p>CCAS SSIAD Silverfourchette CeA (MAIA) Lys D'Argent APEI Sud Alsace CARSAT AGGIRC ARRCO MSA CPAM ARS MARPA de Huningue Atout Age</p>	
<p>Public visé</p>	<p><input type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Enfants (0 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (16 à 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées <input type="checkbox"/> Professionnels*</p>	<p>* Préciser si professionnels : <input type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :</p>
<p>Financement</p>	<p><i>Budget global prévisionnel</i></p>	<p><i>En fonction de l'utilité de la mise en place d'un guide des aînés</i></p>

	<p><i>Financeurs et montants</i></p>	<p>Lignes de financements mobilisables selon les projets</p> <p>CEA / conférence des financeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appels à projet fléchés pour des actions portant sur le bien vieillir et la prévention de la perte d'autonomie <p>ARS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appels à projet spécifiques, le cas échéant <p>SLA</p> <ul style="list-style-type: none"> - En cas de concrétisation du guide des aînés, un budget sera alloué par SLA le moment venu <p>Autres financeurs ? (Préciser)</p>
<p>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</p>	<p><i>Autres ressources mobilisables (matérielles, humaines ...)</i></p>	<p>Temps dédié des équipes de Saint-Louis Agglomération (coordination CLS, service communication)</p> <p>Temps dédié des équipes des différents partenaires impliqués dans les projets en faveur du bien vieillir</p> <p>Indicateurs de processus : Réalisation et diffusion effective du guide à l'attention des aînés et des professionnels Nombre de nouvelles actions de prévention « bien vieillir » sur le territoire de Saint-Louis Agglomération dans le cadre de cette action</p> <p>Indicateurs de résultat : Evolution du nombre de participants aux différentes activités financées dans le cadre de la conférence des financeurs et relevant du bien vieillir</p>

Action 3.2	Renforcer l'accompagnement des aidants
------------	--

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante
Porteur	Association Les Lys d'Argent et APEI Sud Alsace
Axe stratégique du CLS	Axe 3 : Améliorer le parcours Personnes Agées pour faciliter leur maintien en autonomie
Contexte et enjeux locaux	<p>La population âgée de plus de 60 ans sur le territoire de Saint-Louis Agglomération représente un quart de la population générale. 9% ont plus de 75 ans. La part de personnes âgées sur le territoire est en augmentation progressive, l'indice de vieillissement est en hausse (rapport de la population de plus de 65 ans sur celle de moins de 20 ans) et a augmenté de 35% entre 2006 et 2018 pour atteindre un ratio 77 en 2018.</p> <p>Les constats et les priorités selon les professionnels et acteurs de santé interrogés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation, formation au repérage précoce des fragilités et de facteurs de risque de perte d'autonomie - Amélioration de la coordination du parcours des personnes âgées à risque de perte d'autonomie pour prévenir les ruptures de parcours et retarder l'entrée dans la dépendance - Sensibilisation à l'orientation et à la prise en charge des troubles neuro-dégénératifs - Sensibilisation au repérage de l'épuisement de l'aidant, à l'accompagnement des aidants et à la prévention de leur épuisement <p>Plusieurs structures apportent déjà un soutien psychologique aux aidants, telles que par exemple l'association Les Lys d'Argent, à travers ses activités d'éducation thérapeutique du patient atteint de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées et des Ateliers de Gaspar ou de l'APAMAD.</p> <p>L'association Les Lys d'Argent apporte un soutien à des proches de personnes fragiles non bénéficiaires de l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) et l'APEI Sud Alsace anime un café des aidants mensuel au restaurant « à l'essentiel » à Saint-Louis.</p> <p>Le déploiement de certains dispositifs expérimentaux, tels que le balluchonnage, a été entravé ces dernières années par la crise du COVID et gagnerait à être relancé. Ce dispositif appelé aussi le relayage est porté par le SAAD « les lys services » de l'association Les Lys d'Argent.</p> <p>Les dispositifs d'hébergement temporaire existants ne sont pas assez mobilisés en dehors des périodes estivales</p>

<p>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (<i>lettre et chiffre</i>) <u>base liste des objectifs du PRS</u></p>	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Objectif 03.0 - Structurer et mettre en œuvre une politique active en direction des proches aidants, en assurant une meilleure évaluation de leurs besoins, en adaptant les dispositifs et en les faisant connaître <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
<p>Objectif général</p>	<p>Favoriser le bien vieillir, le repérage des fragilités et l'appui aux aidants</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Mieux repérer et évaluer les besoins des aidants Développer et faire connaître les dispositifs existants d'accompagnement des aidants Prévenir les chutes en favorisant la communication sur les différentes aides possibles</p>
<p>Etapes de mise en œuvre – Description</p>	<p>Faire connaître les initiatives existantes du territoire en matière d'accompagnement des aidants, le cas échéant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le recensement des solutions dédiées aux aidants sur le territoire : café des aidants (Ville de St Louis), accueils de jours, hébergement temporaire, solutions de répit ... - Relayer les informations au travers du guide des aînés (cf. action 3.1) <p>Soutenir la création de services spécifiques de type plateforme de répit en lien avec les appels à projet en cours publiés par l'ARS ou la CeA notamment Développer la formation des personnels (travailleurs sociaux, aides à domicile, professionnels des ESMS ...) au repérage des situations d'aidance risquant de donner lieu à épuisement de l'aidant et à l'accompagnement des aidants. Faire connaître dans ce cadre les outils déjà utilisés par certains acteurs tel que par exemple la grille de Zarit (échelle de pénibilité ou d'évaluation du fardeau de l'aidant)</p>
<p>Durée de l'action</p>	<p><input type="checkbox"/> Annuelle (sur un an) : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle :</p> <p>Début : janvier 2024 Fin : Fin 2026</p>
<p>Partenaires de l'action</p>	<p>Association Les Lys d'Argent APEI Sud Alsace France Alzheimer, France Parkinson APAMAD - Plateforme RIVAGE Etablissements porteurs d'une offre d'hébergement temporaire et d'accueil de jour SSIAD SAAD</p>

	CeA - MAIA et Espace Solidarités : espaces répit, hébergement temporaire, aide à domicile, garde à domicile, et accueil de jour dans le cadre de l'APA ARS	
Public visé	<input type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Enfants (0 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (16 à 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* (pour le repérage)	* Préciser si professionnels : <input type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	
	<i>Financeurs et montants</i>	Lignes de financements mobilisables selon les projets CEA / conférences des financeurs - Appels à projet fléchés pour des actions portant sur le bien vieillir et la prévention de la perte d'autonomie ARS - Appels à projet spécifiques, le cas échéant Appels à projet d'autres financeurs
	<i>Autres ressources mobilisables (matérielles, humaines ...)</i>	Temps dédié des équipes des deux porteurs et des différents partenaires impliqués dans les projets en faveur de l'accompagnement des aidants
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : Nombre de formations au repérage de l'épuisement des aidants réalisées Réalisation du recensement des solutions dédiées aux aidants Indicateurs de résultat : Nombre de professionnels participants aux formations Nombre de bénéficiaires aidants participant à des programmes ou dispositifs relevant de l'appui aux aidants	

Action 3.3	Accès au transport des aînés en perte d'autonomie et à mobilité réduite
------------	---

Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input checked="" type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante
Porteur	Saint Louis Agglomération
Axe stratégique du CLS	Axe 3 : Améliorer le parcours Personnes Agées pour faciliter leur maintien en autonomie
Contexte et enjeux locaux	<p>L'accès aux soins peut se révéler complexe dans certains territoires ruraux ou pour les publics fragiles (personnes âgées en perte d'autonomie, à mobilité réduite ou en situation de handicap, publics précaires ...) du fait d'une difficulté d'accès aux transports</p> <p>Le service actuel propose un transport porte à porte (TPMR : transport pour les personnes à mobilité réduite), mais ne dessert pas le centre hospitalier de Mulhouse (qui concentre une grande partie de l'offre de médecins spécialistes). De plus, il est nécessaire de posséder une carte d'invalidité pour en bénéficier. Les démarches sont longues et dépendent du dossier médical des personnes.</p> <p>L'accès aux transports par taxis « VSL » (Véhicules sanitaires légers) est encadré et ne permet pas de répondre à toute la demande. Ces transporteurs sont aujourd'hui implantés principalement à Mulhouse ce qui peut constituer un obstacle pour desservir les besoins du territoire.</p> <p>Les recompositions hospitalières en cours pourraient se traduire par une hausse des besoins de transports du territoire de Saint-Louis Agglomération vers Mulhouse.</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (<i>lettre et chiffre</i>) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Objectif général	Faciliter l'accès des aînés en perte d'autonomie aux services et aux soins
Objectifs opérationnels	Etudier la faisabilité d'une adaptation de l'offre de transports visant à répondre aux besoins non satisfaits Déployer le service en cas de faisabilité auprès des personnes âgées concernées
Etapas de mise en œuvre – Description	Recenser et informer sur les solutions de transports pour les aînés en perte d'autonomie et à mobilité réduite : - Service de transport à la demande

	<p><i>Financeurs et montants</i></p>	<p>CPAM - A préciser selon modèle économique</p> <p>Saint-Louis Agglomération - A préciser selon le modèle économique</p>
	<p><i>Autres ressources mobilisables (matérielles, humaines ...)</i></p>	<p>Temps dédié par les équipes de Saint-Louis Agglomération (service transport) pour animer les travaux d'étude de faisabilité du projet</p>
<p>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</p>	<p>Indicateurs de processus : Nombre de réunions du groupe de travail Diagnostic / inventaire de l'offre disponible/ étude de faisabilité</p> <p>Indicateurs de résultat : Enquête sur le nombre de personnes âgées fréquentant les services de transport, leur profil, raison des déplacements, degré de satisfaction par rapport à leur besoin</p>	

Action 3.4	Coopération territoriale entre les acteurs du secteur sanitaire et médico-social
------------	--

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action existante
Porteur	Association Les Lys d'Argent
Axe stratégique du CLS	Axe 3 : Améliorer le parcours Personnes Agées pour faciliter leur maintien en autonomie
Contexte et enjeux locaux	<p>Les besoins en personnels formés sont forts pour l'ensemble des employeurs des secteurs sanitaires et médico-sociaux présents sur le territoire de Saint-Louis Agglomération. Les problèmes d'attractivité inhérents au métier, mais également au territoire (voir fiche action « Attirer et soutenir l'installation de professionnels de santé ») d'une part, l'évolution des besoins et l'augmentation des personnes en nécessité d'accompagnement au regard du vieillissement de la population d'autre part, nécessitent un travail important de collaboration. Cette collaboration implique tous les acteurs du secteur, y compris les structures en charge de la formation et de l'emploi sur le territoire, ceci notamment afin d'amener un plus grand nombre de jeunes du territoire à s'intéresser aux métiers du soins et de l'accompagnement, à s'inscrire dans ces formations et intégrer les structures du territoire.</p> <p>Saint-Louis Agglomération participe déjà régulièrement aux salons sur l'attractivité des métiers et des carrières.</p> <p>Sur le territoire, des cabinets d'aides-soignants qui bénéficient du CESU (Chèque Emploi Service Universel) se sont créés et sont régulièrement sollicités par les acteurs pour trouver des solutions d'aide à domicile</p> <p>Nombre d'acteurs de l'accompagnement présents sur le territoire ont mis en place des dispositifs visant à renforcer l'attractivité des métiers.</p> <p>Depuis fin 2021, une campagne de recrutement d'urgence sur les métiers du soin et de l'accompagnement, dans les secteurs sanitaires, du grand âge et du handicap a été lancée (CIRCULAIRE INTERMINISTERIELLE N° DGCS/SD4B/DGOS/DGEFP/2021/245 du 12 décembre (2021) qui associe différents partenaires (Conseil Régional, Pôle Emploi, les instituts de formation, la région). Cette campagne s'inscrit dans la mobilisation nationale en faveur de la réduction des tensions de recrutement en utilisant les leviers prévus dans le cadre de ce plan à la maille de chaque bassin d'emploi (instruction N° DGEFP/2021/217 du 25 octobre 2021)</p> <p>Au-delà des jeunes en formation initiale, l'enjeu est de sensibiliser des personnes de tous âges en recherche d'emploi et/ou souhaitant se reconvertir.</p>

<p>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (<i>lettre et chiffre</i>) <u>base liste des objectifs du PRS</u></p>	<p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS</p>
<p>Objectif général</p>	<p>Faciliter l'accès des aînés en perte d'autonomie aux services de prévention et d'aide ainsi qu'aux services de soins</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Développer la coopération territoriale entre les acteurs du secteur sanitaire et médico-social. Créer un groupe de travail entre ses différents acteurs pour identifier les besoins de chacun (ex : projet informatique visant à faciliter des échanges dans le cadre de la réglementation, amélioration de la qualité de la prestation, optimisation des ressources, etc.)</p>
<p>Etapas de mise en œuvre - Description</p>	<p>Travailler collectivement sur une politique d'attractivité en mutualisant certaines fonctions pour proposer des postes attractifs, le développement de formations ou encore des parcours professionnels évolutifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une réunion périodique des employeurs (services de ressources humaines, responsables de secteur et/ou d'antenne), des structures médico-sociales et d'aide à domicile, avec la participation de Pôle emploi, de la mission locale et des structures de formation afin de partager les besoins en termes de personnels formés et/ou souhaits de mobilité externe. Nota bene : Certaines de ces réunions auront vocation à associer la Région (responsable de la formation professionnelle continue et les services de la Préfecture / sous-préfecture): - Préciser dans ce cadre les besoins relatifs à la Gestion Prévisionnelles de Métiers et de Compétences (GPMC) entre structures volontaires sur des métiers identifiés en tension pour de communiquer sur les besoins et identifier les actions avec les structures en charge de la formation et/ou de l'accompagnement de l'emploi sur le territoire.

	<ul style="list-style-type: none"> - Définir et mettre en place une campagne de communication des employeurs à destination des habitants du territoire afin de présenter les métiers paramédicaux, les carrières, et favoriser l'inscription de jeunes (ou non) du territoire dans les formations paramédicales. Une attention particulière sera apportée à la formation d'aide-soignant (AS) au regard de la forte tension observée. Il conviendra en outre de présenter les différentes modalités d'exercice du métier d'AS (structure, à domicile, auprès de malades, de personnes en situation d'handicap ou de personnes âgées). Dans ce cadre, relayer les campagnes de communication nationale et du Conseil Régional sur les métiers de l'accompagnement au sein des lycées, missions locales, bureaux pôles emplois, employeurs et/ou organismes de formation. - Comme levier de l'aide au recrutement, informer les candidats potentiels sur les aides mobilisables - Travailler avec les établissements scolaires du 2nd degré pour les sensibiliser aux besoins et qu'ils soient facilitateurs dans la délivrance de conventions de stage. - Etudier la possibilité de mettre en place des fonctions mutualisées entre plusieurs employeurs sur les postes à haute compétence 	
Durée de l'action	<input type="checkbox"/> Annuelle (sur un an) : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : 2023 Fin : 2026	
Partenaires de l'action	Association Les Lys d'Argent Clinique des 3F Pôle Emploi Mission Locale Instituts de formation : IFAS de Saint-Louis (Diaconat) Toutes structures du secteur sanitaire et médico-social (GHRMSA...) Région Grand Est ARS	
Public visé	<input type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Enfants (0 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (16 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels*	* Préciser si professionnels : <input type="checkbox"/> Médical <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input checked="" type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	Après avoir constitué le tour de table, le porteur chiffrera au démarrage de l'action l'éventuel budget sollicité pour compenser du temps dédié à l'animation de réunions et /ou couvrir la publication de supports de communication

	<p><i>Financiers et montants</i></p>	<p>Des financements seront sollicités le moment venu dans le cadre de subventions ou d'appels à projet</p>
	<p><i>Autres ressources mobilisables (matérielles, humaines ...)</i></p>	<p>Au démarrage de l'action, temps dédié par les équipes du porteur et des différents partenaires dans le cadre de leurs activités pour animer les travaux / participer aux travaux Si un projet fédérateur émerge, des demandes de financements complémentaires pourront être formulés par le porteur</p>
<p>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</p>	<p>Indicateurs de processus : Nombre de réunions du groupe de travail Nombre d'événements / supports de communication organisés par les partenaires de l'action autour de l'attractivité des métiers Indicateurs de résultat : Evolution de la part des postes non pourvus</p>	